

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2022



CHRS « Résidence Vienne »

Service Jeunes : accueil de jeunes de 18 à 25 ans

HOUMA : dispositif femme sortant de maternité

134 route de Vienne 69008 Lyon

Téléphone

04.37.65.43.10

Directrice

Sarah KLAJNBERG

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

1. Activité et personnel

1-1-Activité

Dans la continuité de l'année 2021, le CHRS « Résidence Vienne » accueille et accompagne des personnes en situation précaire.

• **Le dispositif Jeunes**

Il propose en accueil, un hébergement et un accompagnement social global à des jeunes, hommes et femmes, âgés de 18 à 25 ans, en situation précaire au regard de l'hébergement et sous deux modalités différentes. 39 places en insertion regroupée sur une structure semi collective, en studios individuels et 9 places en petites colocations en diffus dans des logements dans le 5ème arrondissement de Lyon et à Oullins. Sur les 48 places disponibles, 46 sont des places insertion orientées par la Maison de la Veille Sociale et les 2 autres places sont réservées pour le dispositif AcSé de lutte contre la traite des êtres humains.

Une équipe pluri-professionnelle est présente au quotidien et propose un accompagnement social global aux jeunes accueillis. Un contrat de séjour est signé à l'arrivée du résident conjointement avec le travailleur social référent, la cheffe de service et le jeune afin de fixer ensemble les modalités et les objectifs prioritaires de l'accompagnement qui sera mis en place. L'idée est d'être au plus près de la demande du jeune, de ses souhaits et de ses projets, en tenant compte de la situation personnelle de chacun, de ses forces et de ses difficultés. Ces objectifs sont revus ensuite périodiquement, tous les 3 ou 6 mois, en fonction de l'avancée du projet de chacun et des problématiques rencontrées. De nouveaux objectifs sont alors fixés dans les mêmes conditions que le 1er contrat de séjour, jusqu'à ce que le jeune ait les conditions requises d'accès au logement social ou qu'un autre projet de sortie se dessine pour lui.

• **AcSé → Emilie MOISAN ES**

Le dispositif AcSé (Accueil sécurisé) vise à protéger et éloigner les victimes de traite des êtres humains du réseau, en les orientant dans une structure d'une nouvelle ville de France suite à un dépôt de plainte dénonçant celui-ci. Cette année 4 jeunes orientées par le dispositif AcSé ont été suivies par l'équipe éducative :

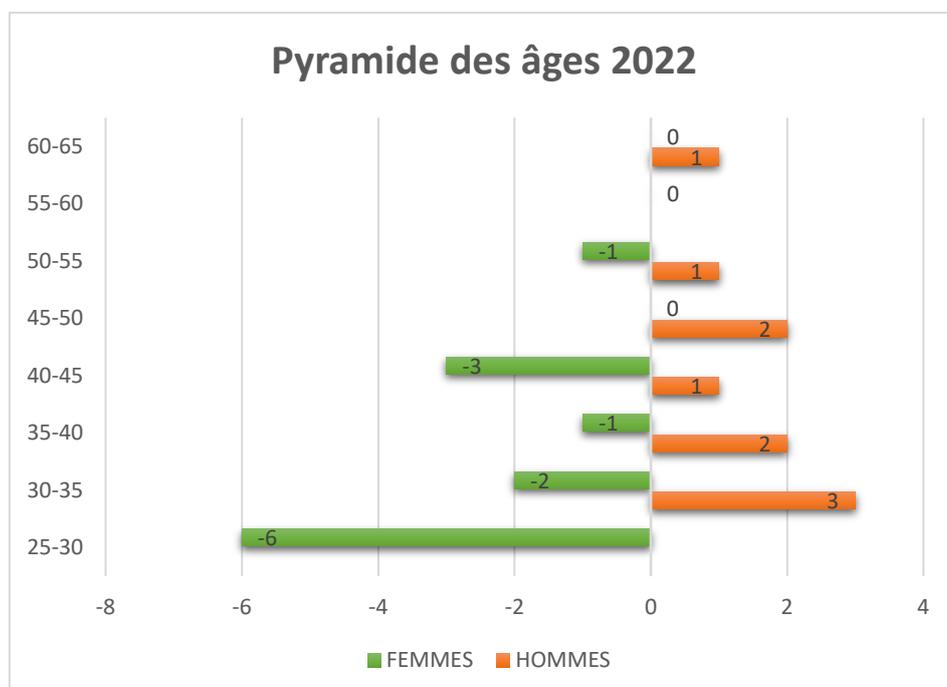
- L'une d'entre elle a été accompagnée en suivi hors hébergement suite à son emménagement en logement social autonome en fin 2021.
- Une autre est sortie sur un logement social autonome en Juin 2022, et est toujours accompagnée en suivi hors hébergement pour l'accompagner dans l'apprentissage des obligations locatives et sur l'accompagnement à la parentalité.
- Et deux sont actuellement hébergées au CHRS et suivies par deux membres de l'équipe éducative en binôme.

L'accompagnement avec ses jeunes femmes est souvent centré autour de l'accès aux droits dans un premier temps, puis l'insertion socio-professionnelle. Dans le cadre de notre accueil des publics orientés par le dispositif, chaque année nous sommes invité-es à participer à deux séminaires AcSé, regroupant les professionnel-les des structures participant à la protection des victimes de traite des êtres humains, et traitant de ce sujet.

1-2-Départs et arrivées

Fonction	contrats	Motif	date d'arrivée	date de départ
Surveillant de nuit	CDD	Remplacement surveillant mise a disposition 2021		07/01/2022
Educatrice spécialisée	CDI	Titulaire du poste		15/06/2022
Moniteur éducateur	CDD	Remplacement ES mise a disposition	10/01/2022	30/06/2022
Educatrice spécialisé	CDD	Remplacement ES mise a disposition	13/06/2022	30/06/2022
Educatrice spécialisé	CDI	Titulaire a la place de ES	01/07/2022	
Monitrice adjointe d'animation	CDD	Remplacement arrêt maladie ES	28/03/2022	
Monitrice adjointe d'animation	CDD	Remplacement arrêt maladie ES	02/04/2022	
Monitrice adjointe d'animation	CDD	Remplacement arrêt maladie ES	20/04/2022	
Monitrice éducatrice	CDD	Remplacement de ES mise a disposition	08/07/2022	31/12/2022
Surveillant de nuit	CDD	Remplacement arrêt maladie surveillant	02/06/2022	06/07/2022
AS	CDI	Titulaire	01/07/2022	
Auxiliaire de puériculture	CDI	Titulaire	01/07/2022	
Directeur Adjoint	CDI	Titulaire	01/09/2022	
Moniteur éducateur	CDI	Titulaire	12/09/2022	
Moniteur éducateur	CDD	Remplacement arrêt maladie ME	12/09/2022	
	CDD	Remplacement arrêt maladie ME	15/09/2022	
	CDD	Remplacement arrêt maladie ME	09/10/2022	
	CDD	Remplacement arrêt maladie ME	01/12/2022	Départ en 2023

1-3-Pyramide des âges



1-4-Formations effectuées

<u>Formations effectuées par les salariés dans le cadre du Plan de Formation</u>			
NOM	FORMATION	ORGANISME	DATE
1 salarié (Responsable gestion locative et logistique)	Sécurité des biens et des personnes (SECU 1, 2 et 3)	ENSEIS	2022
<u>Formations effectuées par les salariés hors Plan de Formation</u>			
NOM	FORMATION	ORGANISME	DATE
collective	Formation "Manipulation des extincteurs avec présentation des procédures internes d'évacuation/confinement"	A2SP PREVENTION	05/07/2022
Collective	Anticiper et gérer les situations de conflits et de violence	Fédération des Acteurs de la Solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	29 ET 30/11/2022
Collective	ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE	OCELLIA	13/09/2022
Collective	WFX - Initiation aux pratiques orientées vers le rétablissement et le pouvoir d'agir - Approfondissement.	WFX FORMATIONS	27 ET 28/09/2022
Collective (Pôle)	SST	CROIX ROUGE	26 ET 27/10/2022
Collective (Pôle)	SST	CROIX ROUGE	23 ET 24/11/2022
Collective (Pôle)	SST	CROIX ROUGE	7 ET 8/12/2022

2.Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2-1- La vie collective au CHRS : un levier pour rompre l'isolement

📌 **Maintien de l'existant** → **Lauriane GERVY CESF**

Cette année, comme l'année précédente, nous avons renouvelé les petits déjeuners pris en collectif dans la salle commune du rez-de-chaussée avec l'éducateur/rice présent-e et la maitresse de maison, les matins de semaine. Ont également été maintenus les repas collectifs hebdomadaires, une semaine le repas est réservé au service HOUMA, la suivante au service Jeunes puis à toute la résidence. L'idée est de partager un temps convivial, en rendant les résident-es acteurs/rices de l'évènement : choix du menu, courses et gestion du budget, préparation et nettoyage. Ces repas sont souvent des bons moments qui mènent à des échanges intéressants avec et/ou entre les usagers, ainsi qu'à la création de liens, et nombreux/ses sont les présent-es.



Cette année nous avons également organisé un grand repas le 23 Décembre à l'occasion de Noël pour les résident-es, puis un repas de début d'année avec l'ensemble des professionnel-les et les résident-es, sous forme de buffet avec des plats émanant des idées, envies et culture de chacun-e.

Plus ponctuellement d'autres activités ont été organisées durant l'été, notamment sur le service HOUMA. Nous sommes allées à la piscine, avons fait un barbecue à Miribel et avons organisé un atelier manucure. L'idée de ces moments étaient de recréer du partage entre les dames hébergées au premier étage suite à des tensions sur le service, ces évènements ont eu du succès et presque toutes les dames du premier étage étaient présentes.



Sur le service des jeunes, il est fréquent que des diffusions de films, des gouters ou apéros improvisés aient lieu les vendredis soirs ou les week-end, avec les personnes présentes dans le hall, de passage ou en besoin d'occupation.

Aussi suite à une forte demande de leur part, nous avons diffusé tous les matchs souhaités de la Coupe du Monde en salle collective, là aussi ça a été un lieu de création de lien et de débats via un autre support, et également avec des jeunes parfois moins présent-es sur le collectif.

Enfin des activités ont aussi été proposées, dans le cadre d'un projet de Circuit des Musées élaborés

avec la Commission culture, financé par la FAS, telles que des visites des principaux musées de Lyon et un city tour de Lyon en bus. Les résident-es ont peu adhéré au projet mais certain-es ont quand même été présent-es pour la visite du musée de Confluence, du planétarium de Vaulx-en-Velin et lors du city tour. Même si ces propositions n'ont pas eu un grand succès, nous avons trouvé intéressant de partager un temps de loisir à l'extérieur du foyer avec les présent-es.

❖ **Développement de nouveaux projets : au plus proche des besoins des jeunes**

→ **Lucile QUERIAUD ME**

❖ **Pause Diabolo**

Pause Diabolo est un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD) porté par l'association Le Mas. Son action porte sur la Réduction Des Risques et des Dommages (RdRD) en lien avec la prise de substances psycho-actives et les pratiques sexuelles.

S'ils reçoivent les usagers dans leurs locaux pour de l'accueil, de l'information, de l'accès au matériel pour la réduction des risques, à l'hygiène et aux soins, le Centre travaille aussi dans une dynamique « d'aller vers », que ce soit dans la rue, le milieu festif ou les structures d'hébergement.

Le CHRS les a sollicités pour la mise en place d'un partenariat, permettant l'intervention régulière des professionnels de Pause Diabolo.

En novembre 2022, une intervention collective a été proposée aux résidents du CHRS. Une infirmière et une éducatrice du CAARUD sont venus échanger avec un groupe d'une dizaine de résidents.

Un bilan de cette action a été réalisé par les professionnels : les résidents ont été réceptifs et intéressés par les échanges. Néanmoins, les problématiques addictives des résidents du CHRS, et notamment du public 18-25 ans, concernent majoritairement la consommation de cannabis et résine de cannabis, ainsi que d'alcool. Ces substances n'étant pas au cœur du travail du CAARUD, l'équipe du CHRS a décidé que des interventions espacées, à raison d'une fois tous les 6 mois, seraient appropriées et suffisantes.

Le CAARUD reste par ailleurs un partenaire à solliciter pour des personnes concernées par d'autres addictions et qui seraient intéressés par les actions que propose le Centre dans ses locaux.

❖ Planning familial

Repérant d'importants besoins sur des questions de vie sexuelle et affective parmi le public accompagné au CHRS, les professionnels de l'équipe se sont mis en lien avec le planning familial de Bron afin de mettre en place un partenariat.

En effet, vie sexuelle et vie de couple, contraception, violences conjugales, grossesses non-désirées, suivi gynécologique, consentement... sont des sujets qui reviennent régulièrement lors de l'accompagnement des personnes au CHRS, et notamment chez les jeunes de moins de 25 ans, qui sont parfois très peu étayés sur ces questions.

Ainsi, le planning familial et le CHRS vont travailler cette année à la mise en œuvre d'un partenariat afin de proposer des interventions thématiques aux résident.es du CHRS et ce dans le but de créer des espaces d'échanges, de débats et d'informations.

2-2- Expression et participation des personnes accueillies → Elodie FORESTIER coordo

Après une large campagne de diffusion d'information quant à la volonté institutionnelle de favoriser la participation des usagers, un premier temps d'échange fut fait en Mai 2021 dans le but de créer une forme de CVS. Taux de participation : 15%.

L'expression et la participation des résidents est un des **droits fondamentaux** de la Loi 2002-2, explicité dans la *Charte des droits et des libertés de la personne accueillie – Art 4* (un élément du cahier des charges du CPOM également). Mais sur ce sujet comme sur d'autres : la thématique du **non recours** entre en jeu (influencé par le rapport à l'autre, le rapport au groupe, le rapport à l'institution etc.).

Avant que la proposition institutionnelle d'un CVS émerge, des lieux et des temps existaient néanmoins pour que les usagers puissent s'exprimer (faire part de chose, questionner, contester, proposer...) : échange avec le référent de projet / équipe, enquête de satisfaction, renouvellement de contrat de séjour, expression spontanée lors de temps collectifs comme les repas / petits déjeuner. Toutefois, l'enjeu était et (reste) de faire évoluer cette pratique en trouvant une modalité de participation des usagers plus collective, plus concertée, peut-être plus formelle également...

• Le contexte :

- Des parcours / problématiques individuelles qui ne permettent pas toujours au public de s'inscrire / s'impliquer dans la vie sociale de l'établissement. Au lancement du projet de création d'une instance collective d'expression et de participation : beaucoup de résident.e.s nous ont renvoyé qu'ils n'avaient pas besoin de cela (ils ont pu exprimer que leurs urgences / que leurs préoccupations étaient ailleurs, souvent bien plus individuelles). « **Pas intéressés** » est revenu beaucoup. Beaucoup estiment qu'ils n'ont pas besoin d'une instance formalisée pour faire part de leur point de vue individuel. L'enjeu d'un **fonctionnement collectif, du « vivre ensemble » n'est** pas encore toujours encré.
- Un effectif en mouvement et des espaces surtout privatifs qui ne favorisent pas toujours la participation d'un groupe **représentatif** d'usagers.
- Des observations / demandes / réflexions sur le fonctionnement de l'établissement qui se font surtout en individuel, dans le cadre d'entretien éducatif ou d'échanges spontanés, à un instant T (avec souvent l'exigence d'obtenir une réponse immédiate) et une **temporalité** institutionnelle qui n'est pas toujours en harmonie avec la temporalité du public (surtout le public jeune)
- Néanmoins : un public riche d'idées / revendications et parfois de propositions pour faire évoluer le fonctionnement de l'établissement et permettre à celui-ci d'être au plus près de leurs besoins / envies.

Par ailleurs, pour la majorité des résidents, le fonctionnement du CHRS reste à la charge et sous la responsabilité exclusive des professionnels, initiatives et nouvelles impulsions comprises.

Il y aura quand même eu, en 2021 puis en 2022, la nomination des « déléguées » comme elles / ils se sont nommé.e.s (élu.e.s un peu par défaut et volontaires un peu par dépit) et il y aura eu la participation des "invités" aux différentes réunions qui ont eu lieu. Les résidents ont commencé à s'approprié le CVS et il est devenu la DSJ (Délégation Slea Jeunes).

Les « délégations » ont eu lieu majoritairement à l'initiative des pros, peu à la demande des résidents / délégués.

La première action du CVS : faire évoluer le nom du CHRS qui est **passé de "foyers éducatifs" à "résidence Vienne"**.

Puis, après une réflexion relative à la participation de tous et à la représentation de chacun, une boîte aux lettres à destination des délégués a été installée pour que chacun.e puisse faire remonter une info via les représentants des résidents. Néanmoins, plus d'un an après cette installation, la majorité des usagers s'adressent toujours aux pros directement et se passent de ce relais / intermédiaire.

• **2021 = Les thèmes suivants ont notamment été abordés :**

- Les activités (particulièrement l'accès numérique
- Les raisons et le sens de la désertion des temps animés par les services civiques,
- Le « fonctionnement pur » (horaires de visites, horaires d'interphone...),
- Le nom de l'établissement (« Villa ACOLEA »)
- La gestion des espaces collectifs
- L'ambiance et les relations au sein du quartier (suite aux nombreuses tensions),
- La diffusion des informations liées au collectif,
- Les incivilités de voisinage
- Un nouveau protocole de « gestion de situation de crise en comité de régulation » la création d'une instance de régulation entre résident.e.s, supervisé par un travailleur.euse social.e et la cheffe de service
- Une révision de l'échelle des sanctions a pu être pensée (volonté des résident.e.s de réduire le cas par cas, et de rendre l'application des sanctions prévues par le règlement de fonctionnement moins clémentes mais aussi plus systématiques : avertissement - mise à pied - exclusion). Discours changeant selon qu'il s'agissent de leur situation propre ou de celle des autres, selon s'ils sont auteurs de violence ou victimes (les rôles s'échangeant bien souvent). Ce dernier point a encouragé la réflexion et la concertation de l'ensemble des professionnels et un **travail d'actualisation du règlement de fonctionnement et des pratiques** a commencé en 2022.

• **2022 = Les thèmes suivants ont notamment été abordés :**

- Aménagements salle partagée du rez-de chaussée, aménagement salle commune jeune 2^{ème} étage (petit salon), espace sport (choix, budgétisation et achat matériel de sport)
- Différentes élaborations de règlement de fonctionnement pour encadrer l'utilisation des espaces collectifs : buanderies / cuisine collective / salle de sport
- La préparation de la coupe du monde de foot : abonnement match et temps collectifs autour de cela.
- La représentativité du nouveau public Houma monobloc et l'élaboration d'un nouvel ensemble
- Une réflexion et des propositions // activités désirées : sens / projet = participation à l'élaboration et au financement d'activités (ex : jardinage / déménagement pour financer karting).

A creuser encore :

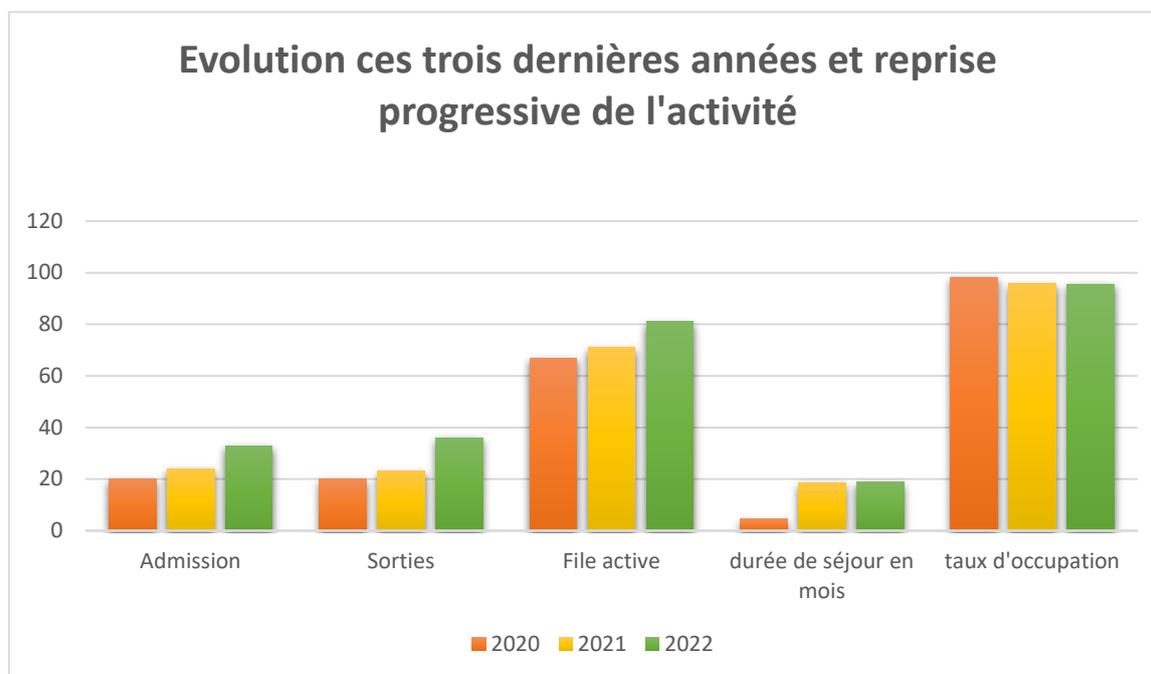
- Expression et participation = le non recourt
- Diffusion et application des décisions prises lors des CVS et validées par l'équipe (ex : règlement salle sport)
- Expression vs Pouvoir des usagers / Participation vs Décision
- Auto régulation : potentialités et limites
- Besoin / intérêt individuel vs collectif = Représentativité et légitimité
- Parité des publics, des genres...
- Temporalité // expression et traitement des demandes (+ rapide et mieux entendu si porté directement auprès du chef service)
- Doublon // réunion résidents
- Sentiment du public d'être écartés des décisions principales et cantonné à du « fonctionnel »
- Collaboration avec les délégués : degré d'implication / place de chacun : comment manœuvrer quand le comportement des délégués sur collectif n'est pas adapté ?

NOUVEAUX OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES DSJ = Débat d'idées.

- Appui savoirs expérientiels des résident.e.s, concertation sur des sujets + généraux / politiques, favoriser l'impact des usagers sur la pratique des pros et les dynamiques d'accompagnement (empowerment), modalités d'accompagnement et les dispositifs émergents.
- Participation au choix du champ d'expertise du futur travailleur pair.
- Logement d'abord : plus de nouvelle place CHRS, modulation des publics, accès facilité au logement = qu'en pensent-ils ? Expérience de ceux passés par Logis Jeunes. Partage d'expériences.
- Politique logement d'abord : Séparation entre responsable locatif (payements, visites...) et accompagnateur socio-éduc = qu'en pensent-ils ?
- Fin des pratiques coercitives : quelle part de contrainte pour quelle part de liberté ?
- Question des places pros / délégués : comment fait-on quand certains jeunes se sentent, de par leur implication dans collectif / instance participative, investi de responsabilités spécifiques (veille respect des règles, recadrage, médiation...) ? Ces missions sont-elles propres ou non aux pros ?
- L'autorégulation a-t-elle une place : laquelle ? comment ?

3- Parcours des usagers- Admissions, accompagnements et sorties

Si 2021 subissait encore les effets de la crise sanitaire, l'activité reprend en 2022.



3.1. Demandes d'admissions

En 2022, une jeune a été orientée par le dispositif Acsé de lutte contre la traite des êtres humains. Tous les autres jeunes ont été orientés par la Maison de la Veille Sociale.

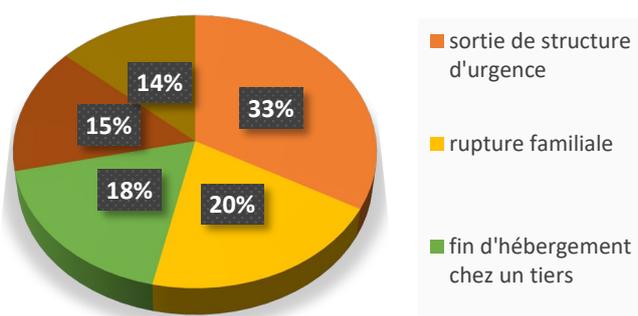
3.2. Usagers admis en 2022

Cette année 2022, nous avons accueilli 33 jeunes. Ce chiffre est en réelle hausse par rapport à l'année précédente, puisqu'il passe de 24 à 33 jeunes. Même si nous restons encore bien en dessous des chiffres d'avant la crise sanitaire (51 jeunes en 2019), on note tout de même une reprise progressive qui laisse penser que les effets de la crise sanitaire s'amenuisent doucement. Toutefois, ce chiffre encore un peu bas s'explique pour plusieurs raisons. L'accès au logement pour les jeunes est toujours relativement long, même si on note cette année une reprise de l'activité et des propositions plus importantes du côté des accords collectifs MVS (ACIA). Mais les délais d'attente restent importants et la fluidité des sorties n'est pas encore à son maximum. Un autre élément d'explication concerne les logements que nous avons dans le diffus. Un des appartements en colocation dans le 5^{ème} qui permet d'accueillir 2 jeunes a été immobilisé pour travaux pendant plusieurs mois. Dans ce sens, nous n'avons eu pendant cette période que 46 places disponibles au lieu de 48, ce qui est venu impacter le nombre d'entrée possible.

Concernant les 33 jeunes accueillis cette année, 16 sont des femmes et 17 sont des hommes. La volonté de maintenir une mixité équilibrée a été rétablie et possible cette année. L'année dernière, au vue de la mise en place des colocations et de la « non mixité » dans les logements en diffus cet équilibre avait été un peu perturbé (15 hommes et 9 femmes). Nous passons donc cette année de 62.5% à 51.52% d'hommes accueillis et de 37.5% à 48.8% de femmes accueillies. 5 personnes accueillies cette année ont un enfant, mais qui n'est pas à la charge de la personne hébergée. Ce chiffre est un peu plus haut que l'année précédente (3 en 2021). Pour permettre aux parents concernés de maintenir le lien avec leur enfant, nous avons revu l'organisation des visites pour les enfants et élargi les autorisations dans ce cadre au mercredi toute la journée. La moyenne d'âge à l'entrée est de 21,14 ans, chiffre en baisse par rapport à 2021 (22.51) mais qui était tronqué par l'accueil d'un jeune en couple qui avait 34 ans. On note tout de même, en comparaison sur les 4 dernières années, un rajeunissement de l'âge des jeunes à l'entrée.

Concernant le parcours résidentiel, 33% sortent de l'Orée AJD, 20.5% étaient en famille et 18% hébergés par des tiers. Ces chiffres sont relativement stables par rapport à 2021. Le nombre des personnes sortant d'un parcours de rue est quant à lui en baisse cette année, puisque l'on passe de 30% en 2021 à 15% en 2022.

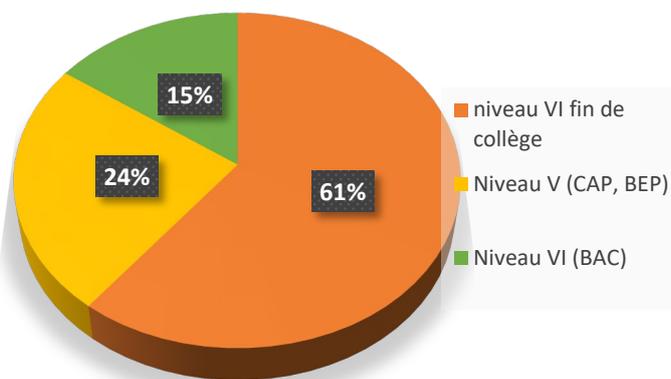
Parcours résidentiel des jeunes avant l'arrivée au CHRS



Le chiffre de l'année dernière était particulièrement élevé et venait s'expliquer par la période de crise sanitaire lors de laquelle les entrées en hébergement étaient plus compliquées, les places plus rares et les sorties quasi inexistantes en 2020. Enfin, les 5 personnes restantes sortaient d'établissement spécialisé : 2 jeunes frères étaient pris en charge par la protection de l'enfance en appartement jeunes majeurs, 1 jeune femme était hébergée sur le dispositif Logis Jeunes, 1 autre jeune femme était prise en charge en région parisienne via le

dispositif Acisé et le dernier jeune sortait de prison.

scolarité des jeunes antérieure à l'admission



Concernant la scolarité, 60,6% des jeunes accueillis ont été scolarisés jusqu'en fin de collège, fin de la scolarité obligatoire. Ce chiffre, déjà très important en 2020 et en 2021 (50%), est en hausse cette année. Le « jeune âge » des personnes accueillies cette année ainsi que le nombre important de jeunes en rupture familiale (20%) peuvent venir expliquer cette hausse. Bien souvent à leur arrivée, les jeunes expriment le souhaite de reprendre une formation courte afin d'obtenir un diplôme de type titre pro ou CAP. Les nombreuses ruptures et la précarité de leur situation antérieure à l'admission les obligent bien

souvent à écourter leur scolarité plus tôt qu'ils ne l'auraient souhaité. L'arrivée au CHRS stabilise leur situation, et fait ré-émerger parfois ce souhait de retour à une formation qualifiante. Pour les autres, 24% déclarent avoir un niveau IV (CAP ou BEP) et 15% un niveau V (BAC).

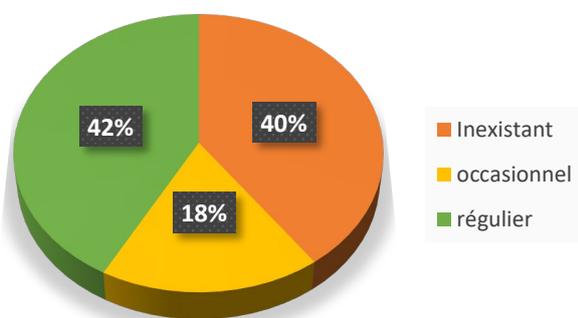
Ces chiffres révèlent le peu de qualification des jeunes accueillis au CHRS. La conséquence directe est bien souvent l'accès à des emplois précaires fragilisant ainsi la stabilité financière et compliquant de ce fait l'accès au logement autonome.

Cette année, 42,5% des jeunes arrivent au CHRS en emploi ou en insertion professionnelle, contre 13% en 2021. Ce chiffre, en forte hausse par rapport à l'année passée s'explique par la sortie de crise sanitaire (qui avait fortement impacté le chiffre 2021). En effet, en 2022 les postes à pourvoir sont nombreux et plusieurs secteurs ont peine à recruter. Cette situation face à l'emploi permet aux jeunes même peu qualifiés d'entrer sur le marché du travail plus facilement. Même si les postes occupés restent souvent de courte durée et/ou à temps partiel, ils permettent des petites ressources non négligeables pour les jeunes accueillis au CHRS. Aussi, outre les ressources que cela procure, l'emploi permet une « stabilité mentale », rassurante et sécurisante pour les jeunes accueillis au parcours chaotique et précaire. S'accrocher à un emploi c'est aussi tenir un rythme de vie, se sentir utile et valorisé, autant de facteurs souvent manquants dans le parcours antérieur de ces jeunes et nécessaires pour avancer et construire leur projet de manière stable et apaisée.

Pour les autres, 42,5% des jeunes sont en recherche d'emploi à leur arrivée. En 2021 nous avons opté pour l'embauche d'une Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP) dans l'équipe des travailleurs sociaux. En 2022, elle a donc accompagné ces jeunes en recherche d'emploi dans la construction et la mise en œuvre de leur projet professionnel. Nous verrons également dans l'analyse des jeunes sortants l'impact de ce nouveau professionnel sur l'emploi à la sortie du CHRS. Les quelques jeunes restants sont arrivés étudiants ou en arrêt de travail suite à un accident de travail.

En 2022, près de 40% des jeunes déclarent avoir des liens inexistant avec leur parent. Ce chiffre, qui avait considérablement augmenté en 2021 et encore en légère hausse cette année (37.5% en 2021). Ce chiffre est important puisqu'il vient dire qu'à leur arrivée, nombreux sont les jeunes qui n'ont pas de soutien ou de relai parentale. Ce chiffre peut être mis en corrélation avec les données mentionnées plus haut concernant le parcours des jeunes avant leur arrivée et les 21% de jeunes

Lien avec les parents

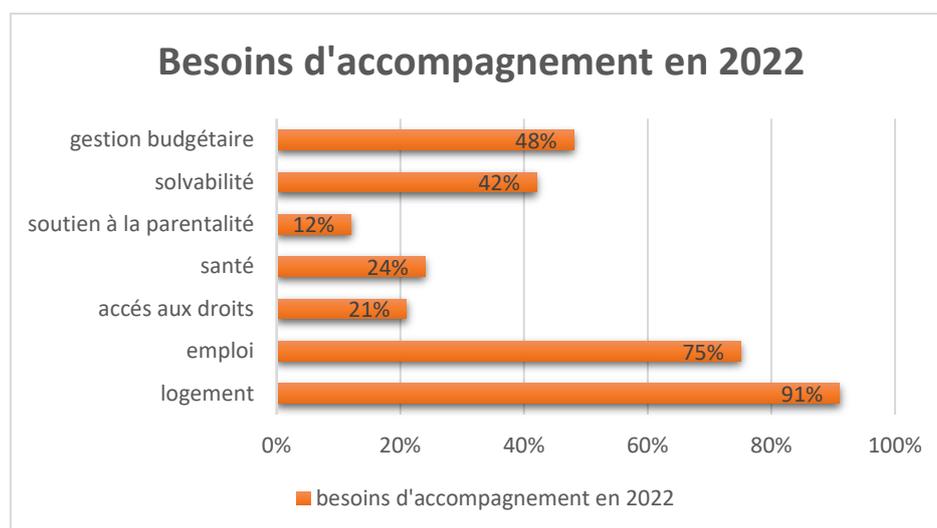


qui déclarent avoir vécu à la rue pendant plusieurs mois avant leur admission. Ce chiffre vient également mettre en exergue l'isolement de ce public jeune, et la précarisation sociale, matérielle et financière que cet isolement familial engendre. Tout au long de leur accueil cette question des liens familiaux, de leur absence ou carence est abordée et vient éclairer, souvent, des comportements parfois inadaptés ou des problématiques importantes d'ordre émotionnelles ou affectives. Concernant les 60% des jeunes qui déclarent avoir des liens avec leur famille, 42% parlent de liens réguliers et 18% de liens occasionnels. Beaucoup de jeunes qui disent avoir des liens réguliers avec leur parent parlent de liens téléphoniques et numériques (internet et

réseaux sociaux) avec la famille restait au pays. Pour ces jeunes, la question de l'isolement est également très présente, et l'éloignement géographique est souvent synonyme d'angoisse, de tristesse et de solitude. Pour venir répondre, en partie, à cet isolement, l'équipe éducative propose régulièrement des temps collectifs d'échange et de partage avec et entre les résidents du CHRS.

Aussi, lorsque le jeune est en demande ou lorsque l'équipe éducative pense que cela pourrait être aidant, un suivi psychologique peut être proposé, soit par l'intermédiaire de l'équipe mobile d'Interface SDF, soit en lien avec les CMP. Sur cette question, le positionnement des jeunes est très variable. Une moitié est très réceptive et souhaite se faire accompagner au niveau psychologique pour débayer, réfléchir, lever les freins et avancer. L'autre moitié est plus réfractaire et concerne bien souvent des jeunes qui ont déjà eu des suivis psychologiques dans le passé, plus jeunes et moins réceptifs à ces questions à l'époque et qui disent « ne pas en voir l'utilité » pour le moment. Un projet est actuellement en cours au CHRS, et en lien avec l'ARS et l'ARHM qui financeraient et déploieraient un poste de psychologue en interne de l'établissement à raison de deux jours par semaine (0.40 ETP). Ce projet devrait prendre effet à l'été 2023.

Très rapidement après leur arrivée au CHRS, les jeunes sont reçus par la Cheffe de Service, accompagné d'un travailleur social de la structure pour signer leur contrat de séjour. Lors de ce rendez-vous, nous fixons avec le jeune les objectifs de son séjour au CHRS. C'est l'occasion de discuter de leurs besoins d'accompagnement.



Les besoins les plus importants mentionnés par les jeunes à leur arrivée sont l'emploi (75%) et le logement (91%). Même si, comme on l'a vu plus haut, des jeunes arrivent déjà en emploi au CHRS, nous avons évoqué le fait que ces emplois étaient bien souvent précaires et de courte durée. Leur passage au CHRS leur donne envie de repenser leur projet professionnel, et d'envisager un emploi plus stable et durable, et en lien avec leurs envies, leurs appétences et leurs compétences. L'embauche d'une CIP, qui va permettre ce travail et cette réflexion autour du projet de chacun, prend alors tout son sens dans ce cadre. Concernant le logement, c'est le souhait de la quasi-totalité des jeunes qui arrivent au CHRS : accéder au logement autonome. C'est d'ailleurs bien souvent le 1^{er} objectif qu'ils mentionnent lors de la signature du contrat de séjour. Ces jeunes au parcours chaotiques et semés de ruptures, qui sont passés de foyer de l'enfance, à foyer d'urgence et parfois par d'autres types de placement, aspirent à une vie plus stable et « plus adulte », en dehors des dispositifs d'aide, comme une réelle envie de « vie ordinaire et normale » comme ils disent souvent. Concernant les autres besoins, ils viennent bien souvent dans les échanges lors du contrat de séjour, en « débayer » les situations. La question de l'accès au droit est souvent présente, même si elle est en forte baisse cette année, 21% en 2022 contre 42% en 2021. Ce chiffre s'explique peut-être par le fait que 39% des jeunes qui arrivent au CHRS sont passés par des structures d'urgence de type Orée AJD avant leur arrivée. Les questions administratives ont donc déjà pu être prise en compte et traitées en partie à ce moment-là. Toutefois, la remise à jour administrative est

quasi systématique dans les objectifs du premier contrat de séjour signé pour 6 mois. Elle englobe les démarches liées aux papiers d'identité parfois perdu, à l'ouverture des droits à une protection sociale, à la déclaration des impôts, la demande de logement sociale et toutes les démarches nécessaires et inhérentes à l'accès à l'emploi et au logement. 24 % des jeunes accueillis en 2022 ont besoin d'un accompagnement à la santé. Cela regroupe aussi bien la santé physique que psychique. Comme énoncé précédemment, nous avons accueilli cette année plusieurs jeunes ayant des enfants. Le besoin de soutien la parentalité concerne en 2022 12% des jeunes accueillis. Enfin la question de la solvabilité et de la gestion budgétaire sont également abordées lors du contrat de séjour. Ces besoins d'accompagnement concernent 42% des jeunes sur la solvabilité et 48% sur la gestion budgétaire. Ils sont en lien direct avec la question de l'endettement des jeunes. Même sur le chiffre est bien moins élevé qu'en 2021, puisque l'on passe de 71% en 2021 à 42% en 2022, il reste tout de même important et lourd de conséquence pour la suite du parcours de jeunes concernés. E mai 2021 s'est mis en place sur la Métropole de Lyon, l'expérimentation du Revenu de Solidarité Jeune (RSJ). Cette aide financière à destination des jeunes « les plus précaires » permet de ne pas se retrouver sans aucune ressource. Cette question de l'absence totale de ressource venait souvent expliquer l'endettement à l'arrivée. Les jeunes n'avaient pas les moyens de s'acheter un ticket de bus ou de métro. Les dettes étaient souvent liées aux transports en commun. C'est encore le cas aujourd'hui, mais la baisse importante de « jeunes endettés » peut s'expliquer en partie et pour certains par la mise en place du RSJ.

3.3. Usagers accompagnés en 2022

Notre taux d'occupation reste stable cette année puisqu'il est de 95.61% en 2022 (95.90% en 2021). Il reste toutefois relativement bas en comparaison des années précédentes. En 2021, pour accueillir les mamans dans le cadre du dispositif HOUMA, femme sortant de maternité, nous avons transféré

Nombre total de places	48
Nombre total de journées réalisables	17520
Nombre total de journées réalisées	16750
Nombre de jours d'ouverture	365
Soit un taux d'occupation de :	95,61%

9 jeunes en diffus dans des petites colocations. Ce mode d'accueil en colocation pour les jeunes n'est pas simple dans sa gestion et son organisation. Nous avons constaté cette année plusieurs difficultés. Tout d'abord, les places en colocation ne sont pas faciles à pourvoir. Nombreux sont les jeunes qui ne souhaitent pas être hébergés selon cette modalité d'accueil. Ils refusent alors la place à la Maison de la Veille Sociale qui doit trouver d'autres personnes à orienter. Le temps que cela prend impacte notre taux d'occupation. Une autre difficulté rencontrée est la problématique de voisinage.

Nous avons eu des difficultés dans cette gestion et avons dû intervenir à plusieurs reprises dans les immeubles pour apaiser les tensions avec les voisins, tensions parfois agressives et violentes. Certains jeunes n'ont pas encore tous les codes pour vivre en logement ordinaire et l'apprentissage de la vie avec le voisinage n'est pas toujours aisé. Dans ce sens, nous avons dû fermer les 2 places d'un logement pendant quelques mois le temps de réfléchir en équipe et en lien avec la MVS sur les personnes à orienter sur ce type de place. Notre file active remonte encore cette année et passe de 71 à 81 jeunes en 2022. Ce chiffre reste relativement bas comparé aux années précédentes où l'on avoisinait les 100 jeunes, même si elle ré-augmente depuis deux ans. Les nouveaux projets commencent à se stabiliser.

La durée de séjour est cette année encore très importante, puisqu'elle est de 18,8 mois en 2022, même si elle reste stable par rapport à l'année précédente (18.6 mois en 2021). Le manque de petit logement sur la Métropole de Lyon est l'une des raisons principales de cette durée de séjour relativement longue. Même si la plupart des jeunes ayant les conditions requises pour l'accès au logement sociale arrive à sortir en logement autonome, les délais d'attente restent longs. Nous reviendrons sur cette question lors de l'analyse sur la sortie des jeunes en 2022.

Outre la question du manque de logement, nous constatons également des points de blocage pour certains jeunes accueillis au CHRS, qui freinent les possibilités de sortie et induisent dans ce sens des durées de séjour plus longues pour les jeunes concernés. (Faire camembert des points de blocages)

Pour venir éclairer ce propos, regardons de plus près les points de blocage des 17 jeunes qui ont traversé l'année 2022 (cela concerné 28 jeunes en 2021).

En 2022, le point de blocage le plus important et qui concerne 7 jeunes (41%) est la question de la santé psychique. Depuis quelques années nous accueillons des jeunes au problématique de plus en plus complexe. Ces difficultés psychiques se répercutent sur les situations des jeunes et bloquent

Points de blocages en vue d'une sortie	NB	%
Accès aux droits	3	17,65%
Ressources trop faible pour occuper 1 logt	2	11,76%
Difficultés familiales/manque autonomie	3	17,65%
Prob sante physique ou psychique	7	41,18%
Manque de places en logt adapté	0	0,00%
Manque de place en logt autonome	2	11,76%
Autres	0	0,00%

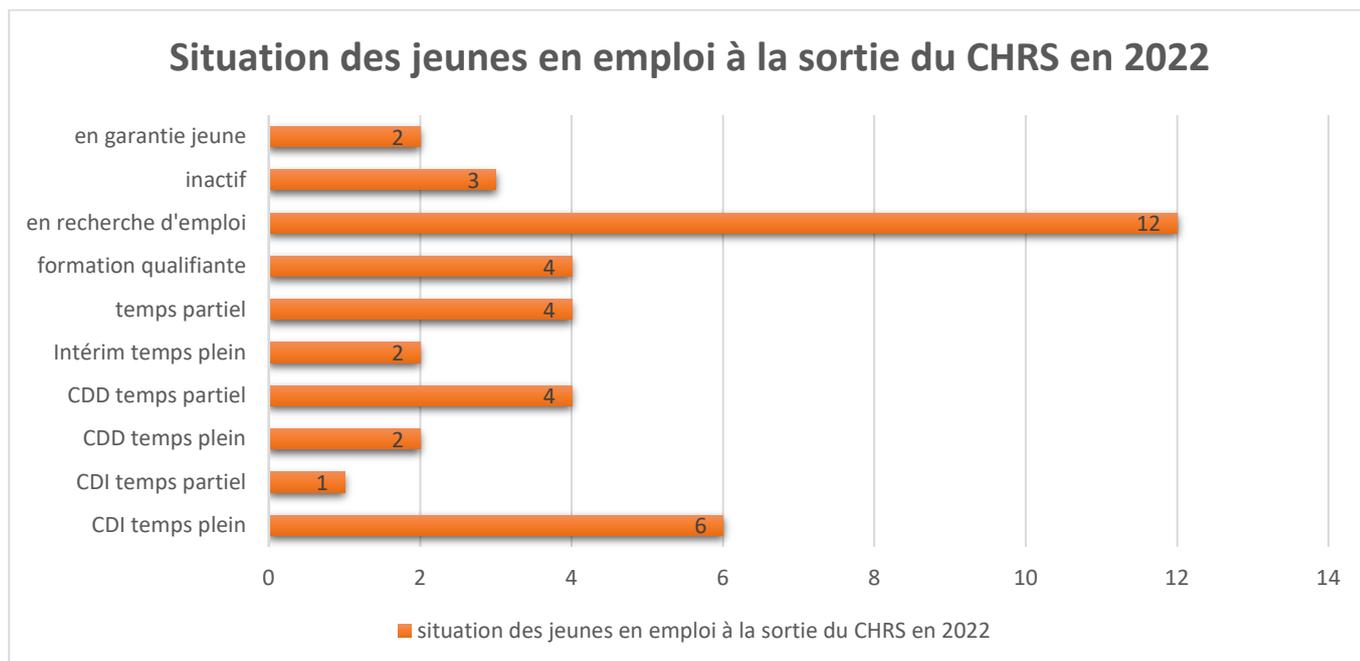
souvent la mise en place de leur projet. Elles peuvent avoir comme expression des difficultés dans la gestion des émotions et par là même des comportements parfois agressifs ou violents. Elles peuvent avoir également comme conséquences une difficulté à trouver un équilibre et à mener des actions et des démarches seules. Ces jeunes, souvent envahis par des fragilités psychiques importantes, ont encore besoin de temps, d'accompagnement, de soutien et d'aller-retour avant de se lancer dans la vie

autonome. Dans ce sens et parce que les problématiques des jeunes sont une réelle priorité pour le CHRS et les professionnels, nous avons organisé en 2022 deux formations collectives : une sur la gestion des conflits et de la violence et une sur le rétablissement. Pour la 2^{ème}, la formation était conjointe avec le dispositif Logis Jeunes et était un approfondissement. L'équipe avait déjà en 2021 la formation de base.

Pour les autres jeunes qui ont traversé l'année, 3 étaient concernaient par un problème d'accès au droit, souvent lié à une perte de titre de séjour ou une précarité du titre n'autorisant pas à travailler (récépissé). 2 d'entre eux avaient des ressources trop faibles pour accéder au logement. 3 ont des difficultés familiales trop importantes pour s'impliquer dans les démarches liées à l'emploi et à l'accès au logement. Enfin, pour les 2 derniers se sont les manques de place en logement autonome qui ont freiné leur possibilité de sortie.

3.4. Usagers sortis en 2022

36 jeunes sont sortis en 2022. Ils avaient tous moins de 25 ans et ont en moyenne 23.48 ans à la sortie, chiffre équivalent à celui de l'année dernière. 83% de ces jeunes sont sans enfants et 17% ont une grossesse en cours ou des enfants, mais ces derniers ne sont pas à la charge du résident. Ces chiffres sont similaires à l'année passée. Sur ces 36 jeunes adultes, 44.44% étaient des femmes et 55.56% des hommes. 75% d'entre-deux ont fait une demande de logement social.



Cette année, 57.5% des jeunes sont sortis en emploi ou en insertion professionnelle. Ce chiffre est légèrement plus élevé que l'année passée puisqu'il était de 54% en 2021. L'embauche d'une Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP) au CHRS depuis maintenant 18 mois permet un accompagnement soutenu auprès des jeunes accueillis sur cette question de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Toutefois, le champ d'action de la CIP ne se limite pas à la recherche et la mise en emploi. Ses actions sont plus larges et visent à la fois à lever les freins d'accès à l'emploi, mais aussi à réfléchir le projet professionnel avec les personnes, et à envisager des actions de remobilisation ou de remise à niveau. Voici quelques chiffres et illustrations de l'activité de la CIP au CHRS pour venir illustrer ces propos.

Sophie LAGASSE CIP

Après 18 mois d'exercice les résidents ont clairement repéré qu'ils pouvaient travailler individuellement leur insertion professionnelle en interne.

Les fonctions de la CIP :

- Travail d'orientation professionnelle et définition d'un projet de vie.
- Conseils et soutien à la réalisation de celui-ci.
- Travail en lien constant avec l'équipe des éducateurs.
- Médiation auprès des employeurs et des partenaires.
- Développement d'un réseau de partenaires (entreprises, IAE, centres de formations...).
- Travail sur les compétences psycho-sociales.
- Accompagnements physiques si besoin.
- Accès aux droits
- Participation aux temps collectifs (petits déjeuners, repas, temps forts).

Les objectifs de l'accompagnement :

- Développer l'autonomie en général.
- Eduquer à la vie d'adulte (travail sur la posture et les codes sociétaux).
- Trouver du sens dans sa vie professionnelle.
- Créer du lien.

Contenu et résultats du suivi engagé			
Nombre d'entretiens individuels réalisés	256		
Total de bénéficiaires ayant accédé à l'emploi ou à une formation	40		
Nombre de mesures d'insertion professionnelle			
Emplois durables		Emplois de transition	
CDI = ou + mi-tps	5	CDD - de 6 mois et intérim	11
CDI - du mi-tps	0	Alternance CDD	5
Alternance CDI	0	Autres emplois / formations	
CDD + de 6 mois	4	Parcours IAE	4
Création ou reprise d'entreprise effective	0	Formation qualifiante ou certifiante	6
Intégration dans la fonction publique	0	Formation non qualifiante	5

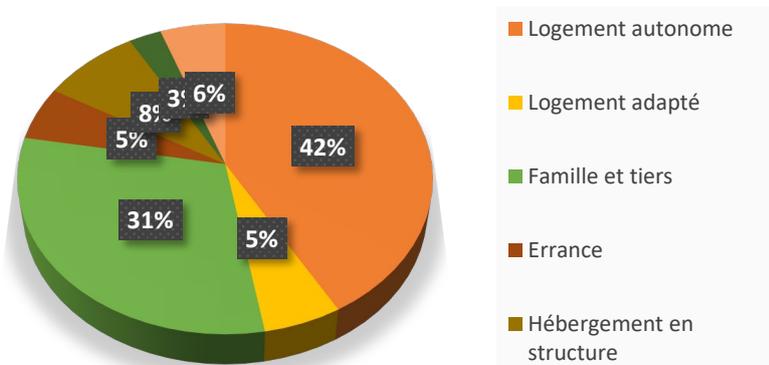
Actions spécifiques	
Redynamisation	28
Bilan / diag	49
Remise à niveau	6
TRE-ARE	40
accpt ante-création	0
Reprise d'études	1
Réorientation scolaire	0
Mobilité (Permis B)	6
Création de parcours perso	24
Aide au développement perso et apaisement psy	18
Total	172

Dans ce même sens, une commission emploi est en place au sein du Pôle inclusion regroupant différents des professionnels des structures et dispositifs du pôle. La CIP du CHRS participe à cette commission. Une des actions principales de l'année 2022, qui se concrétisera en 2023 a été de mettre en place des ateliers de développement des compétences psycho-sociale en direction des personnes accompagnées et dans l'idée de lever les freins d'accès à l'emploi.

Pour venir affiner l'analyse de la situation des jeunes à la sortie du CHRS, il semble important de regarder de plus près la situation des jeunes qui ne sont pas sortis en emploi. 12 jeunes sont sortis en recherche d'emploi. Sur ces 12 jeunes les situations peuvent être très différentes. 4 jeunes femmes sont sorties du CHRS enceinte de plusieurs mois ou avec un nourrisson venant de naître. Deux jeunes ont été orienté vers d'autres structures ou dispositifs présentant des difficultés qui n'étaient pas adaptées à l'accompagnement proposé au CHRS : un a été orienté sur le dispositif Logis Jeune et une au CHRS Feydel. Un jeune couple, accueilli sur une place au CHRS n'est resté que quelques semaines suite à des violences de Monsieur sur madame. Nous avons proposé à Madame de maintenir l'hébergement et l'accompagnement pour elle sur une place seule, mais elle a souhaité partir avec son compagnon malgré la situation de grande violence. Pour deux autres jeunes, ils ont fait le souhait de quitter le CHRS pour rejoindre de la famille au pays ou dans une autre ville de France. Un jeune a posé des actes de grande violence envers un autre résident. Nous avons dû mettre un terme à son accueil pour la sécurité des résidents hébergés. Le dernier, dont la durée de séjour au CHRS était très longue, n'arrivait pas à s'investir dans l'accompagnement proposé. Nous avons dû mettre un terme à son hébergement. Enfin, 3 jeunes sont sortis « inactifs ». Une jeune a des grosses difficultés psychiques et perçoit l'AAH. Un jeune qui a une problématique addictive freinant toute insertion possible dans l'état actuel a été orienté en post cure à la suite d'un sevrage. Le dernier jeune a été repris de nombreuses fois sur le non-respect du cadre en place. Il a exprimé sa difficulté à respecter ce cadre et son souhait de quitter le CHRS.

Cette année, 47% des jeunes sont sortis vers un logement autonome ou adapté (15 en logement

Situation d'hébergement à la sortie des jeunes en 2022



social et 2 en logement adapté (Logis Jeunes) contre 56% l'an dernier. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année dernière. Notre file active est plus importante cette année et la pénurie de petits logement type T1 ou T2 est importante sur la Métropole de Lyon. Cette baisse s'explique en grande partie pour cela. Nous verrons ensuite les situations des jeunes sortis dans d'autres conditions qu'en logement autonome.

Louise BERTHET Assistante Sociale

Pour rendre plus efficient le partenariat avec le service relogement de la Maison de la Veille Sociale, il a été décidé cette année qu'un travailleur social serait référent des ACIA et du logement. Le rôle de ce référent est entre autres de participer aux instances animées par la MVS, et d'être personne ressource sur la question du logement et plus particulièrement des ACIA. De plus, afin de travailler collectivement l'accès au logement des personnes du CHRS en phase de sortie, une réunion d'information collective a été mise en place, dans le but de présenter et d'expliquer le dispositif et d'échanger autour des projets logement de chacun. Cette instance est vouée à être renouvelée régulièrement.

En 2022, les sorties d'hébergement via le dispositif des ACIA (Accords Collectifs Intercommunal d'Attribution) MVS (Maison de la Veille Social, SIAO) sont toujours majoritaires. Ce dispositif résulte d'un accord collectif entre les bailleurs, la métropole et la maison de la veille sociale pour permettre aux sortants de CHRS (entre autres) une priorisation de leur demande de logement social, afin de bénéficier d'un accès au logement social plus rapide que par la voie classique.

En 2022, il y a eu 21 jeunes dans le dispositif ACIA. 15 d'entre eux ont été relogés.

Les personnes qui ont accédé au logement en 2022 ont été intégrées au dispositif au bout d'en moyenne 18 mois de séjour au CHRS. Cette durée s'explique par le fait que les personnes accueillies au CHRS doivent d'abord stabiliser leurs ressources, effectuer une mise à jour administrative avant de pouvoir entrer sur le dispositif.

Une fois leur demande « labellisée » (c'est-à-dire qu'ils sont intégrés le dispositif des ACIA), le durée moyenne d'accès au logement est de 8 mois en 2022, pour notre public. Cette durée varie beaucoup en fonction de la typologie de logement recherché. En effet, les délais d'accès au logement sont beaucoup plus court pour les T3 que pour les T2, ces derniers étant plus recherchés.

Les délais d'attribution des logements quant à eux varient en fonction des bailleurs et des contingents. Nous observons sur l'année 2022 un délai moyen de 2 mois et 10 jours entre la proposition de l'offre de la part du bailleur et la signature de bail. Ces délais ont pu aller au maximum jusqu'à 4 mois et demi et au minimum un peu plus d'un mois. Des délais d'attribution qui s'allongent sont parfois difficiles à vivre pour les personnes que nous accompagnons, qui sont parfois pressés d'emménager dans leur logement et de partir du CHRS.

Les logements attribués se situent pour la majorité dans la métropole de Lyon, avec pour l'année 2022 une seule attribution de logement hors métropole (à Givors précisément). Lyon et Villeurbanne sont les villes les plus demandées par les personnes que nous accompagnons, et celles dans lesquelles il y a eu le plus d'attribution de logement.

Concernant les autres sorties du CHRS, 11 jeunes sont sortis en famille ou chez des tiers. 2 sont sortis en situation d'errance, après des actes de violence commis au CHRS. Un jeune a été incarcéré pendant son séjour au CHRS. Trois jeunes ont été orientés vers d'autres structures (Feydel, l'Armée du Salut et une post cure). Pour les deux derniers, un a été exclu du CHRS pour violence et accompagné à sa sortie par la prévention spécialisée et l'autre a souhaité quitter le CHRS car il n'était pas en mesure de respecter le cadre posé. Nous n'avons pas de nouvelle sur son lieu de vie ou d'hébergement actuel.

4. Locaux et moyens matériels

Les Foyers Educatifs hébergent et accompagnent 48 jeunes âgés de 18 à 25 ans au sein de son CHRS de la route de Vienne à Lyon 8^{ème} et 14 mamans sortant de maternités(HOUMA)

Nous avons actuellement 49 studios dont un libre pour permettre la rénovation des logements sans immobiliser une place.

En 2018 avait débuté le remplacement des serrures avec clef des logements par des badges magnétiques, cette opération s'est terminée en 2020. A présent, tous les logements fonctionnent avec ce système de badge.

Dans chaque logement nous trouvons, une plaque de cuisson, un four à micro-ondes, un placard, lit, chaise, bureau, une douche individuelle.

Les usagers ont à leurs dispositions une cuisine collective, une salle d'activité, une laverie, une salle d'éveil pour les bébés avec leurs mamans.

Le CHRS dispose d'un bâtiment route de Vienne mais aussi plusieurs appartements en diffus (8 appartements) 4 sur le dispositif HOUMA et 4 pour les jeunes.

Des travaux d'améliorations sont prévus tout au long de l'année et en fonction des besoins.

Le bâtiment du CHRS est fonctionnel mais est très chronophage en terme d'entretien due en grande partie aux dégradations des usagers.

Les salariés de l'équipe éducative possèdent chacun un téléphone.

Nous possédons :

7 ordinateurs portables, 3 fixes et une tablette.

1 Véhicule

5. Perspectives 2023

- 1- Poursuite de l'expression des résidents
- 2- Réflexions et concrétisation des nouveaux projets collectifs en direction des jeunes accueillis et en fonction des besoins identifiés.
- 3- Formation collective sur les femmes victimes de violence.
- 4- Réactualisation du projet d'établissement.
- 5- Poursuite de la construction et de la stabilisation de l'équipe des professionnels en place au CHRS.